IMPACT DES MIGRATIONS ET MOBILITÉS SUR LES STRUCTURES FAMILIALES SÉNÉGALAISES

Dr. Adrien Batiga, détenteur d'un doctorat en Sciences sociales et Philosophie de la connaissance de l'Université Paris-Sorbonne, enseigne à l' Université Paris-Est Créteil. France. Ses recherches sont au croisement des migrations féminines, du travail domestique et du travail de soins (care studies).

Dr. Oumoul Khairy Coulibaly est docteure en socio-anthropologie, enseignante-chercheuse à l'École Supérieure d'Économie Appliquée (ESEA, ex ENEA) de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Spécialiste des questions de genre dans une approche multidisciplinaire dont l'autonomisation des femmes rurales, la participation politique féminine, les violences basées sur le genre et les migrations, internes et externes.

Prof. Aly Tandian est titulaire d'un doctorat de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail où il a enseigné pendant plusieurs années avant de rejoindre le Département de sociologie de l'Université Gaston Berger au Sénégal. Il est PDG et fondateur du Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Migrations & Faits de Sociétés et Président de l'Observatoire sénégalais des migrations.

INTRODUCTION

Le fait migratoire s'est retrouvé avec acuité, au cœur des débats publics ces dernières années sur à peu près toutes les régions du monde. Il n'y a qu'à voir comment les grandes puissances occidentales comme l'Union européenne se sont barricadées pour maintenir les non-Européens à l'extérieur des territoires de l'Union (Krastev 2017). Tantôt fondé sur une logique sécuritaire, tantôt sur un argument économique, ou encore civilisationnel, ou plus récurrent, démographique, le discours sur les migrations (africaines) se nourrit de plusieurs logiciels, parfois drapés de fantasmes.

Du côté des pays de départ au Sud, notamment en Afrique subsaharienne, en plus de l'immigration légale, de nombreux pays sont confrontés à une immigration irrégulière qui emprunte les routes périlleuses du désert et les embarcations de fortune qui ont fini de faire de la Méditerranée un cimetière maritime.

Le fait migratoire touche ainsi de plein fouet les sociétés subsahariennes. La famille se donne dès lors comme l'espace propice à l'observation des conséquences de la migration dans les sociétés postcoloniales. Trois raisons au moins justifient sa pertinence. D'abord parce que les familles africaines ne sont pas épargnées par les enjeux actuels de la mondialisation dont la migration et la mobilité (transnationales) n'est qu'une des formes d'expressions parmi d'autres. Ensuite, la migration suppose le plus souvent la perte d'une attache familiale. Le candidat migrant n'est pas un individu isolé, il est pris dans des réseaux de relations dont la famille est bien souvent le noyau central. Enfin, le fait migratoire, dans le contexte

africain, reste encore pour une large part, une affaire collective. Cela va de cotisations pour envoyer un membre de la famille à l'étranger, aux transferts d'argents qui sont dans une certaine mesure un contre-don aux efforts consentis collectivement pour conduire le projet migratoire. Enfin, le migrant qui s'en va emporte avec lui les espoirs de toute une famille, voire une communauté, et quand il a réussi, il partage les produits de son succès avec toute la famille.

Dans le contexte sénégalais, une *tradition de mobilité et de migration* s'est installée depuis longtemps notamment dans les régions autour de la vallée du fleuve Sénégal et à destination de la France, l'immigration sénégalaise s'est diversifiée avec le temps, aussi bien sur les profils avec *l'arrivée croissante des* femmes migrantes sénégalaises, que sur la destination (Espagne, Italie), en passant par *les zones de départ* qui se sont élargies à des régions qui étaient jusque-là peu concernée par la migration. La présence croissante des femmes pose de nouvelles questions concernant les liens entre famille et migration : qu'il s'agisse du maintien des relations familiales à distance, de l'éducation des enfants en l'absence de la mère, etc.

Cet article tente d'explorer les transformations que la migration apporte au sein des structures familiales sénégalaises en mettant un accent particulier sur l'impact du genre aussi bien dans les motivations de départ que dans les effets sur les familles.

ENTRE PERMANENCES ET RECONFIGURATIONS DES MOBILITÉS SÉNÉGALAISES

Une culture de la mobilité s'est installée dans l'est et le nord du Sénégal depuis les conquêtes successives des grands empires du Ghana et du Mali. Les déplacements des populations de ces régions se sont accélérés avec les pénétrations coloniales (1880–1945) qui ont entraîné des migrations temporaires, plus ou moins forcées, favorisées par la construction de chemins de fer et de routes ou le défrichement de terres de cultures exportées vers la France et le reste de l'Europe. Les Soninkés et Haalpulaar de la vallée du fleuve Sénégal, espace commercial stratégique à cheval sur les grands axes de l'ancien commerce transsaharien, ont été en contact avec les Européens à partir du XV^{e} siècle. Après la conquête, l'administration coloniale instaure des mesures coercitives (travaux forcés, impôts payés en numéraires, etc.) aux populations de la vallée du fleuve Sénégal. Ces mesures ont beaucoup contribué aux premières migrations saisonnières internes à la recherche d'argent pour payer les impôts ou du fait des déplacements de force pour les grands travaux. Les groupes ethniques Haalpulaar et Soninké sont fortement concernés par ces premiers flux migratoires. En milieu soninké (Haute-Vallée), les premiers départs sont signalés vers les années 1900 tandis qu'au Fouta en milieu Haalpulaar (Moyenne-Vallée), jusque vers 1910, les mouvements de populations déclenchés par les mesures coloniales ont entraîné des fuites devant les campagnes de recrutement militaire. Ces militaires sont les précurseurs des premières migrations vers l'Afrique, mais aussi vers l'Europe où ils sont restés après les grandes guerres. De 1915 à 1918, il y a eu environ 100 000 combattants d'Afrique (Tirailleurs sénégalais) qui seront envoyés sur les fronts de Verdun et d'autres lieux de combat.

Ainsi, les migrations ont été encouragées par les recrutements. « C'était l'époque où des agents des grandes compagnies et de divers gouvernements étaient postés dans les pays de départ pour encourager et superviser les départs des migrants ou des travailleurs contractuels » (Guengant, 1996 : 111). Au cours des années 1950–60, l'immigration en France est « libre », les Sénégalais, les Mauritaniens et les Maliens n'avaient besoin que d'une carte d'identité pour entrer en France. Regroupés autour de petits noyaux d'anciens navigateurs établis dans la région de Marseille, de Bordeaux ou du Havre d'où ils sont arrivés par bateaux, se sont redéployés vers les zones industrialisées : couloir rhodanien jusqu'à Lyon, vallée de la Seine jusqu'à Paris de grandes régions d'accueil des migrants Haalpulaar.

Avec le choc pétrolier de 1973, la France, première destination des Sénégalais, a défini un arsenal de mesures de contrôle des flux d'entrée tout en autorisant – paradoxalement – avec la loi de 1974, le regroupement familial et la sédentarisation des Sénégalais. Mais, en 1974, avec la montée du chômage et les vagues de licenciements dans plusieurs secteurs industriels, les migrants sénégalais sont touchés par la précarité. En France, malgré l'arrivée de la gauche au pouvoir, suite aux élections de 1981, la volonté de contrôler les entrées reste maintenue et, contre toute attente, s'ensuivent de nouvelles normes d'entrée qui ont fait de ce pays, jadis destination privilégiée, un espace de transit pour rejoindre d'autres destinations comme l'Italie et l'Espagne.

Jusqu'au milieu des années 1970, les destinations des migrants sénégalais avaient une direction bipolaire : un pôle migratoire africain concernant essentiellement les pays transfrontaliers et les eldorados africains (Côte d'Ivoire, Gabon et Congo) et un autre pôle européen orienté exclusivement vers la France et dans une moindre mesure l'Allemagne. Ces pôles avaient des liens commerciaux, historiques et géographiques séculaires avec le Sénégal. A partir des années 1980, la complexification des conditions d'entrée fera émerger des destinations nouvelles qu'a priori, ni l'histoire ni la géographie ne liaient au Sénégal. L'Italie a été la destination des estivants marchands ambulants sur les plages l'été et retournant au Sénégal durant l'hiver. La fixation des migrants dans la péninsule, consacrée par un redéploiement interne des villes du Sud vers le Nord industriel et un changement d'occupation les faisant passer de commerçant à operaï (ouvrier) et accroissant par la même occasion le potentiel d'intégration, a attiré des migrants auparavant établis en France ou en Afrique.

Les destinations des sénégalaises et sénégalais se sont donc diversifiées progressivement. Au début des années 1980, New York enregistre l'arrivée de nombreux migrants sénégalais. D'abord commerçants venus s'approvisionner à Broadway, ils se sont redéployés et fixés dans les appartements bon marché entre la 114e rue et les confins de Harlem et du Bronx. Les commerçants sénégalais qui s'y approvisionnaient en matériels électroniques ont été les premiers à migrer aux États-Unis d'Amérique où de nombreux migrants sénégalais sont arrivés à partir du milieu des années 1980. Habitant à leur arrivée un célèbre hôtel de la 50e rue, les Sénégalais se sont redéployés vers Harlem et le Bronx et se sont fixés durablement dans le pays. Attirés par le potentiel d'insertion professionnelle dans d'autres Etats, les émigrés sénégalais sont allés vers Atlanta, Detroit et Ohio (Tall et Tandian, 2011). Dans ces États, ils travaillent dans le secteur industriel et dans des salons de coiffure ciblant une clientèle afro-américaine coiffée par les femmes sénégalaises. Le pays offre une facilité d'intégration résidentielle, les contrôles d'identité sont rares, les possibilités d'insertion professionnelle à la taille du pays, même si l'obtention de la *Green Card* est difficile. Ces premiers commerçants ont été rejoints par des jeunes citadins venant de la France ou du Canada et des migrants originaires de la Vallée. Ils se sont fixés à Brooklyn où ils ont occupé la rue commerçante de Fulton Street qu'ils ont allègrement rebaptisée Fouta Street du nom de leur contrée d'origine.

Au fil des années, l'ancienne figure du migrant analphabète et rural laisse la place à un profil nouveau, instruit et citadin, quelquefois professionnellement actif, animée d'une volonté d'explorer sans cesse de nouvelles destinations, avec lesquelles ils n'ont pas d'affinités particulières, ni sur le plan linguistique, historique ou géographique.

Cette facilité relative d'intégration a fait de l'Italie une destination privilégiée des Sénégalais après 1990. L'Espagne grâce à son entrée dans l'Union et le début de certains grands travaux a pris le relais. Ces pays ont fait de l'Europe du Sud le principal espace d'attraction des migrants sénégalais après 1990. Il ressort de plusieurs études que l'Europe du Sud était la première destination voulue des candidats au départ. D'ailleurs, l'Afrique du Sud qui a été à un moment donné un point d'attraction des Sénégalais n'était que la destination de ceux qui attendaient en vain la possibilité de rejoindre l'Europe du Sud. Les conditions sécuritaires difficiles ont d'ailleurs freiné les départs intensifs vers l'Afrique du Sud. Mais dans certaines villes comme Durban, les liens entre la diaspora indienne et le groupe des migrants sénégalais ont facilité leur intégration. Cependant, « le groupe des diamantaires reste très actif dans la sous-région de l'Afrique australe. Ils y circulent et s'y fixent aussi par le biais du mariage ou à la recherche d'opportunités d'affaires, les deux motivations restent liées » (Bredeloup 1993).

Les migrations des Sénégalais vers le Moyen Orient mobilisent également des flux importants. Mais en dehors de quelques catégories de migrants, l'insertion résidentielle et professionnelle y est difficile. Les conditions d'enrichissement sont accessibles à quelques groupes professionnels seulement, la liberté de circulation est limitée et le regroupement familial contrôlé de même que la migration féminine peu promue. Tous ces facteurs font que la migration vers ces pays, pourtant liés avec le Sénégal par la religion, reste peu développée.

Les pays d'Afrique du Nord enregistrent la présence de Sénégalais qui s'y sont fixés, souvent après y avoir séjourné, en partance sur les routes migratoires menant vers l'Europe. Ces pays (Maroc, Libye) sont plutôt des pays de transit vers l'Europe. Devant la complexification des conditions d'entrée dans plusieurs pays, l'exploration de nouvelles destinations paraît de plus en plus originale. Ainsi, l'Argentine enregistre l'arrivée massive de Sénégalais depuis que le pays a retrouvé une stabilité économique.

LES FEMMES ET LE RENOUVEAU DES PROFILS MIGRATOIRES

Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que les recherches sur les migrations des Sénégalais ont commencé à porter plus d'intérêt à la place et au rôle des femmes migrantes sénégalaises dans les flux migratoires même si le fait existait, mais avec des séjours à l'étranger peu longs pour certaines tandis que pour d'autres le but du voyage était de rejoindre un époux. Au début, les rares femmes migrantes sénégalaises suivaient leurs époux ou étaient des étudiantes. Les femmes migrantes sénégalaises évoluaient dans des secteurs d'insertion professionnelle comme la coiffure, la restauration, le commerce, etc. Ces femmes migrantes sénégalaises exerçaient dans leur pays d'établissement des activités semblables à celles qu'elles pratiquaient au Sénégal.

Le départ des femmes migrantes a été à l'origine de processus de « négociation des places » dans de nombreuses familles sénégalaises tout en suscitant des perceptions socioculturelles négatives à leurs égards. Dans ces cas, la migration a souvent été associée à des pratiques « contre nature » voire « risquées » souvent considérées comme outrage aux mœurs sociétales (Ba, 1996 ; Sow et Antoine, 2000 ; Rosander, 2004). Les migrantes sénégalaises qui arrivent en France sont parfois présentées, à tort ou à raison, comme des prostituées victimes de réseaux mafieux.

Cette image dissimule les nombreux exemples de femmes sénégalaises qui migrent seules et qui exercent différentes activités licites dans le secteur des affaires (Coulibaly-Tandian, 2008). Plus ouvertes aux changements, moins sujettes à la pression familiale, certaines d'entre elles réalisent des investissements commerciaux et accumulent un capital très important. Les exemples de réussite contribuent à renforcer le désir de migrer parmi les femmes sénégalaises restées au pays. Cela se traduit malheureusement par une croissance du nombre de femmes parmi les migrants clandestins

sénégalais arrivés par des pirogues en Espagne. Ces femmes sénégalaises migrent seules ou en compagnie de leurs frères ou de leurs voisins. Leur participation à ces voyages extrêmement risqués illustre leur détermination et leur désir de se réaliser de manière autonome.

L'Espagne et l'Italie, considérées jusqu'à une période récente comme de nouveaux eldorados, ont reçu de nombreuses femmes migrantes sénégalaises. La destination États-Unis a joué un rôle majeur dans la féminisation de la migration sénégalaise. Les femmes sénégalaises y migrent de manière autonome et y intègrent des secteurs d'emploi spécifiques, comme la coiffure ou la restauration, qui prolongent, d'une certaine manière, leurs activités domestiques au Sénégal.

La qualification élevée ne suppose pas une insertion professionnelle automatique pour les femmes migrantes sénégalaises. Le parcours d'insertion connaît souvent une stagnation. Celle-ci s'explique par leur difficulté à faire le « deuil » de leurs diplômes pour pouvoir s'insérer dans d'autres domaines peu ou pas qualifiés ou suivre une autre formation pour se reconvertir dans un autre secteur. En effet, des enquêtes ont révélé que ce sont davantage les femmes migrantes sénégalaises qui se montrent peu enclines à exercer une activité non qualifiée ou se reconvertir dans un autre domaine (Coulibaly-Tandian 2015).

Par ailleurs, les femmes sénégalaises qui migrent dans le cadre du regroupement familial sont souvent présentées comme des « suiveuses », dont le départ est fondé exclusivement sur la décision du conjoint immigré. Leur image est celle de personnes à charge plutôt que celle d'actrices de leur parcours. En effet, la plupart d'entre elles restent longtemps inactives et se contentent de reproduire dans le pays de destination leur rôle et leur statut antérieur. Toutefois, à mesure que le séjour dans le pays d'accueil se prolonge, ces femmes deviennent progressivement actrices d'une migration dont l'objectif final est de gagner sa vie.

Dans le cadre des migrations interafricaines, trois stratégies de regroupement familial, initié par les hommes, ont été identifiées. Premièrement, les migrants qui exercent une activité commerciale se marient généralement dans leur village d'origine avec leur cousine matrilatérale (parallèle ou croisée), au retour de leur première ou deuxième étape migratoire. Par la suite, leurs épouses les rejoignent dans le pays d'accueil pour un certain temps.

Cette stratégie est la plus courante. Deuxièmement, d'autres migrants contractent une alliance à distance avec une cousine de leur village, qu'ils font ensuite venir. Troisièmement, certains migrants choisissent leur épouse dans le pays d'accueil, au sein de la communauté de migrants, si celle-ci comprend de larges segments familiaux. Dans ce dernier cas, le migrant évite d'interrompre son activité professionnelle et de redistribuer massivement ses économies aux membres de la famille élargie dans son village d'origine. En effet, il envoie généralement aux parents de sa femme une somme forfaitaire avec laquelle ces derniers organisent une cérémonie modeste. De plus, la cérémonie dans le pays d'accueil n'aura certainement pas l'ampleur des cérémonies dans le village d'origine, comme auparavant, en raison de la condition d'étranger dans le pays d'accueil et de l'absence de la parentèle élargie.

Si le regroupement familial est essentiel pour l'équilibre psychologique et social du migrant, dans d'autre circonstance il participe parfois au confinement social, comme dans le cas de jeunes filles arrachées de l'école pour être mariées dans un ménage polygame. Ce phénomène devient de plus en plus rare en raison des conditions administratives draconiennes imposées pour le regroupement familial.

Les travaux de Marie Boltz-Laemmel et Paola Villar (2013 : 5), montrent que les motifs principaux de migration sont clairement différents entre hommes et femmes migrantes sénégalaises : il s'agit de raisons d'ordre économique et professionnel pour les premiers, tandis que pour les secondes, elles sont d'ordre conjugal : les jeunes épouses rejoignent le domicile de leur mari après la célébration du mariage ou la naissance du premier enfant. Ces divergences ne sont que le reflet de l'organisation budgétaire du ménage, structurée en fonction du genre et justifiée par les coutumes ou la loi coranique qui veulent que l'homme prennent en charge les besoins matériels de son épouse et de ses dépendants (Semin, 2007), même si cela nécessite de migrer, tandis que l'épouse doit assurer quotidiennement une gestion efficace de ces ressources au sein du foyer.

Cependant, les nombreuses crises qui frappent les pays subsahariens ont poussé les femmes à se positionner comme actrices dans la lutte pour la survie, au même titre, voire parfois plus que les hommes. Au Sénégal, comment dans de nombreux pays subsahariens, la précarité des familles a largement contribué à une féminisation de la survie (Sassen 2006) dans un contexte où le modèle de l'homme comme unique pourvoyeur de ressources pour la famille ne tient plus face aux nombreuses crises qui ébranlent l'économie locale et par conséquent les budgets des ménages. La « débrouillardise » est devenue une affaire de femmes migrantes sénégalaises et pour nombreuses d'entre elles la migration est perçue souvent comme la voie la plus rapide et la plus efficace pour réunir les ressources nécessaires et réussir, d'autant plus que l'agriculture est en crise sous l'effet combiné de la péjoration du climat et des difficultés de commercialisation (A. Tandian et O. K. Coulibaly-Tandian, 2016). C'est ainsi qu'entre 2008 et 2012, les femmes représentaient 17 % des migrants sénégalais partis à l'étranger (ANSD 2014, cité par B. Ndione 2018). En Espagne, en 2017, elles représentaient 20 % de migrants sénégalais (B. Ndione 2018).

Les migrantes sénégalaises sont essentiellement réparties en deux catégories. La première catégorie concerne les « élites et

les classes moyennes » qui ont des qualifications élevées et qui intègrent des emplois qualifiés et bien rémunérés ; quant à la seconde catégorie, elle représente les « commerçantes » qui développent des réseaux marchands transnationaux informels. En Espagne ainsi qu'en Italie et en France, les emplois des femmes migrantes sénégalaises dans l'économie souterraine rendent, le plus souvent, leur situation encore plus précaire, les marginalisent et accentuent leur invisibilité puisque leur activité professionnelle ne figure évidemment pas dans les statistiques du marché de l'emploi. Nombreuses d'entre elles ont des compétences et des qualifications qui ne sont pas reconnues et pas nécessaires dans les types de postes qu'elles occupent (Oumoul Khairy Coulibaly, 2008).

EFFETS DE LA MIGRATION SUR LES FAMILLES SELON LE GENRE

Si le départ des hommes a été analysé en termes classiques de facteurs attractifs et de transferts de fonds vers les familles restées au pays d'origine, la migration des femmes pose de nouveaux enjeux. Dans un contexte sociologique africain où une large part des tâches domestiques reposent sur les femmes (mariées ou pas), la migration féminine pose des questions sur la maternité à distance pour les mères qui ont laissé leurs enfants (Batiga, 2021).

Avec les femmes, se pose encore de manière plus forte la question des ménages ou familles transnationales. Lorsqu'on considère toute la place qu'occupe les femmes dans les soins des personnes vulnérables au sein de familles (enfants, parents et beaux-parents vieux et malades), on remarque que l'on assiste à une sorte de *care-drain* (Hochschild 2004) c'est-à-dire une fuite des ressources émotionnelles des pays pauvres vers les grandes métropoles du Nord. Si les hommes exportent leur force de travail, les femmes semblent exporter bien plus encore que de la force, elles exportent de la ressource émotionnelle (A. Hochschild, *ibid.* ; J. Falquet et al. 2010) qui sera consommée sous diverses forme d'économie et de services (soins à domicile, soins des enfants, des personnes malades ou âgées, prostitution, etc.). De manière plus générale, l'absence des femmes à réinterroger la stabilité des ménages de manière plus forte encore que celle des hommes.

Les risques liés à l'éloignement prolongé d'un des parents vont des ruptures conjugales à la maltraitance des enfants, en passant par conflits familiaux qui naissent souvent de la gestion des fonds transférés à la famille par le migrant. Par exemple, il a été montré que dans certaines situations, l'absence du père crée un vide irrémédiable. Les enfants, ne pouvant en faire leur deuil, recréent un personnage mythique, situation qui les plonge dans un état d'irréalité peu propice à la construction d'une identité solide. Lorsque les deux parents sont absents, le même mécanisme d'idéalisation de la famille se produit, au détriment des grands-parents (A. Tandian et O. K. Coulibaly-Tandian, 2016). La migration des parents est parfois vécue aussi sous le mode de la culpabilité par les enfants. Ces derniers se sentent responsables du départ de leurs parents qui travaillent pour améliorer leur situation. Il en résulte un sentiment de culpabilité manifeste ou occulté, ou au moins, en partie d'un transfert de culpabilité. En effet, les parents qui partent à l'étranger en « abandonnant » leurs enfants invoquent l'argument qu'ils se sacrifient pour ces derniers (A. Tandian et O. K. Coulibaly-Tandian, 2016).

Il ne faut toutefois pas négliger tous les impacts positifs de la migration sur les familles. Une bonne partie des revenus des migrants est transférée vers le pays d'origine pour servir à la satisfaction des besoins des familles et de leurs communautés. Au Sénégal, au niveau de l'axe Dakar-Thiès-Touba-Saint-Louis, les transferts les plus importants, en termes de fréquence et de montants, sont ceux envoyés par les migrants vers leur ménage d'origine dans le but de subvenir à la dépense quotidienne (Boltz-Laemmel et Villar, 2013 : 10). Sur le plan de l'éducation, des études ont aussi montré que les enfants de familles recevant des fonds envoyés par les parents migrants étaient moins victimes d'échec scolaire, les fonds servant à les envoyer dans des écoles privées.

Les femmes migrantes sénégalaises sont dans un usage plus pragmatique et immédiat en hiérarchisant les besoins de la famille (nourriture, vêtement, maison, éducation, santé) alors que les hommes sont davantage dans l'épargne ou l'investissement en vue de générer des revenus futurs supérieurs. De ce point de vue, la migration des pères est souvent celle qui rapporte le plus en termes de ressources financières. Les transferts de fonds permettent, parfois, une reconfiguration des relations au sein de la famille. D'après Boltz-Laemmel et Villar (2013 :110), au Sénégal, les transferts se fondent sur des relations spécifiques entre envoyeur et receveur qui varient selon les dimensions suivantes : le genre, le lien familial partagé, le statut social acquis et enfin, le statut économique. La combinaison de ces dimensions conduit à différents profils de relations dyadiques entre membres du circuit du ménage d'origine, et aussi en dehors de celui-ci. Par ailleurs, le bénéficiaire des transferts n'est pas nécessairement un individu, il peut s'agir d'un groupe, tel que le ménage en totalité, ou de noyaux spécifiques. Plusieurs facteurs entrent en compte pour comprendre comment se reconfigurent les relations familiales lorsque l'un des parents est en situation migratoire.

STRUCTURE DE LA FAMILLE

Selon que la famille ou une partie de la famille du migrant est dans le pays d'origine ou dans le pays de destination, on peut être en présence d'une famille immigrée, d'une famille recomposée avec une partie dans le pays d'origine ; ou encore simplement d'une parentalité à distance où le père ou la mère s'occupe de ses enfants en envoyant régulièrement de l'argent par le biais des membres de la famille qui exercent l'autorité parentale ou la tutelle pour les enfants mineurs. Les enfants

de migrants vivent soit avec l'un des deux parents restés, ou avec un membre de la famille élargie lorsque le père et la mère sont partis. Le proche parent devient le tuteur : grands-parents, tantes, oncles. Pour les mères qui s'occupent de garder des enfants d'autrui dans le pays de destination, cette situation inscrit leurs propres enfants dans des chaînes globales de soin (Hochschild, 2004) dont les parents proches constituent le dernier maillon dans ce long processus de délégation de soins (Batiga, 2021).

La migration masculine se contente plus souvent de transferts de fonds tandis que les épouses supportent toute la charge mentale liée à la gestion familiale, aux tâches domestiques, aux relations avec la belle-famille, etc. Pour pallier les retards d'envois de fonds ou la faiblesse de ces derniers, certaines épouses restées au pays, n'hésitent pas à s'investir dans des activités génératrices de revenus ou dans les systèmes d'épargne rotative (tontines). En se positionnant en tant que gestionnaires de foyers en l'absence des conjoints, les femmes migrantes sénégalaises reconfigurent leur position sociale. Elles ne sont plus cantonnées à la sphère domestique, elles acquièrent des rôles dans l'espace public, peuvent accéder à la propriété pour ou grâce à leur conjoint, elles engagent et supervisent des chantiers ou des projets au nom de leur conjoint ou en leur nom propre.

Certaines acquièrent même une certaine autonomie financière qui les libère partiellement ou totalement de la dépendance à l'égard du mari migrant. Ainsi, si la migration des hommes ouvre une marge de liberté aux femmes migrantes sénégalaises, elle les propulse souvent comme principales contributrices au maintien du foyer. Ces situations engendrent souvent une déstabilisation de certains systèmes socioculturels où les rapports entre les sexes s'en trouvent fortement remis en cause. Dans certains cas en revanche, le mariage avec un migrant vient interrompre brusquement une carrière scolaire sur l'autel des ambitions de la belle-famille qui nourrit des espoirs sur la future et hypothétique réussite du gendre migrant. La jeune mariée devient la bonne à tout faire pour la belle-famille (A. Fontaine, 2017).

A contrario, le départ des femmes migrantes sénégalaises pose le défi de la réalisation de toutes ces tâches traditionnellement attachées au rôle social de femme et d'épouse, l'homme au foyer étant une figure quasi inexistante dans la tradition familiale sénégalaise. Il faut ajouter à cela que tous les parents migrants n'ont pas les ressources pour faire venir leur famille, ou pour se payer un voyage régulièrement pour visiter la famille. Des facteurs comme le nombre d'enfants, le lien à la migration, le niveau de diplôme (facteur d'insertion) influent sur la probabilité de faire vivre une famille à distance (Beaugendre, Breton, et Marie 2016 : 41). Autrement dit, les parents qui ont une haute qualification, donc avec des revenus importants, un nombre relativement limité d'enfants avec un certain rapport à la migration, auront plus de facilité pour faire venir leurs enfants, ou au moins pour réduire les effets de leur absence par des voyages plus réguliers dans leur pays d'origine. C'est toute la difficulté des personnes en situation irrégulière.

SITUATION DE SÉJOUR DES FEMMES MIGRANTES SÉNÉGALAISES

Un autre facteur déterminant est celui de la régularité du séjour de la femme migrante. Elle détermine dans une large mesure les relations avec la famille puisqu'elle est la condition première de l'insertion sociale et professionnelle dans le pays d'accueil. La femme migrante en situation irrégulière ne peut trouver un travail décent et légal qui lui assure de revenus réguliers dans lesquels elle peut puiser pour envoyer à sa famille. Elle ne peut procéder à un regroupement familial. Et le plus difficile encore, c'est qu'elle ne peut rendre visite régulièrement à sa famille au risque de se voir bloquée à la frontière à son retour. C'est ainsi que de nombreuses immigrées vivent à distance d'importants événements familiaux : mariages, naissances, décès, etc.

Les mariages à distance sont devenus une réalité courante dans la société sénégalaise. Leur développement ces dernières années est en grande partie corrélé aux mutations qu'a connues la migration internationale des Sénégalais vers l'Europe. En effet, à partir des années 1990, le durcissement des conditions d'entrée et de séjour dans nombre de pays de destination des Sénégalais (France, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne), la fermeture et les restrictions de circulation de migrants, les conditions complexifiées de regroupement familial et l'accès difficile à un marché du travail européen soumis à des réglementations strictes, ont constitué des facteurs structurants de l'existence de ces mariages en contexte sénégalais (Niang-Ndiaye, 2021).

Par exemple, des enfants de migrants sentent l'incidence de l'absence du parent. En effet, au-delà de l'aspect psychologique que peut jouer la présence du parent (père ou mère), le contact physique permet un suivi quotidien de l'enfant. Parallèlement, il faut signaler que certains événements scolaires (fêtes scolaires, convocation des parents, remise des prix ou de bulletins de notes, etc.) rappellent souvent à l'enfant du migrant l'absence de son parent. C'est pour cette raison d'ailleurs que durant ces événements scolaires certains enfants de migrants envient leurs camarades qui vivent avec leurs parents. Les conséquences psychologiques de cette « souffrance à distance » sont loin d'avoir été saisies dans leur profondeur, aussi bien du côté de l'immigré que du côté de la famille restée au pays.

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE OU LES FAMILLES CONNECTÉES

L'évolution des technologies de la communication a permis dans une large mesure d'atténuer les effets de la séparation dans le temps et dans l'espace. Si elles ne remplacent pas les

interactions et la présence physique, elles permettent aux parents et aux enfants de partager par le moyen des images et du son une certaine proximité virtuelle en compensant en partie l'absence. La médiation par les écrans dévoile, de manière paradoxale que les membres de la famille séparés par la migration ne peuvent être que d'une disponibilité partielle (J. Lachance, 2021 :107) les uns pour les autres, puisque ces interactions virtuelles restent éphémères avant que parents et enfants ne reprennent leur routine chacun de son côté. La présence virtuelle, dans une certaine mesure, ne fait qu'accroître le mal dû à l'absence physique qu'elle réactive à chaque conversation à distance.

La prédominance des femmes migrantes sénégalaises en tant que « conjointes dépendantes », l'invisibilité du travail des femmes (comme les tâches domestiques), les restrictions portées à leur droit de travailler et à prendre part à des activités considérées comme des délits ou des atteintes à l'ordre public (comme le travail sexuel) font qu'une proportion croissante de femmes migrantes sénégalaises sont faiblement présentes dans les statistiques.

Les femmes migrantes sénégalaises peuvent quelque part constituer elles-mêmes des obstacles à leur insertion professionnelle en se lançant dans les démarches de recherche d'emploi sans lien avec leurs compétences, leur projet professionnel, la demande sur le marché du travail, leur ignorance de leurs droits, etc. Pour le manque de bilan professionnel, la valorisation du savoir-faire des migrantes ne fait pas souvent partie de leurs habitudes.

Comment demander aux femmes migrantes sénégalaises habituées à travailler gratuitement de valoriser ce qui est toujours considéré par tout le monde comme invisible? pour reprendre l'exemple du travail domestique. En se situant dans des emplois en marge ou dans la zone grise du droit du travail, elles accèdent difficilement à la justice sociale. En raison du manque de précision dans le choix du projet professionnel et l'ignorance de leurs droits en tant que travailleuses, des femmes migrantes sénégalaises sont sujettes à l'exploitation et exposées aux discriminations de toutes sortes concernant la rémunération et les conditions de travail : droit à des vacances, à une indemnité de maladie, les horaires, les mauvais traitements, les humiliations, les insultes, le racisme, le sexisme, le contrat de travail, etc. Le plus souvent, les femmes migrantes sénégalaises ignorent l'existence des syndicats qui peuvent plaider leurs causes.

« Au Sénégal, au cours des dernières années, des productions scientifiques continuent à soutenir une "féminisation des migrations" comme si les femmes en étaient à leurs premiers jours sur les routes migratoires. Faut-il le rappeler dans plusieurs pays d'établissement de transit ou de brefs séjours (en Afrique, en Europe et aux Amériques), les femmes sénégalaises se sont faites remarquer avant l'arrivée de leurs compatriotes hommes. »

Par ailleurs, vu le manque de connaissance et de maîtrise de la langue, des femmes migrantes sénégalaises n'ont pu développer leurs potentialités individuelles. Cette situation tourne à leur désavantage et cela constitue un handicap pour leur épanouissement. L'isolement, la non maîtrise de la langue, et l'irrégularité du séjour empêchent toute forme de mobilisation ou d'action collective. Même lorsque des syndicats existent, du fait des éléments qui viennent d'être mentionnés, elles ont soit peur d'exposer publiquement leur situation précaire, soit elles n'ont pas la culture syndicale et les compétences discursives nécessaires pour faire entendre leur voix. De plus, il n'est pas toujours aisé, d'un point de vue psychologique et moral de se poser et de revendiquer un statut de victime. Les femmes migrantes sénégalaises s'attachent à ce qui leur reste encore de dignité.

CONCLUSION : URGENCE D'UNE VISIBILITÉ DES FEMMES DANS LES PROGRAMMES ET PROJETS POLITIQUES MIGRATOIRE

Au Sénégal, au cours des dernières années, des productions scientifiques continuent à soutenir une « féminisation des migrations » comme si les femmes en étaient à leurs premiers jours sur les routes migratoires. Faut-il le rappeler dans plusieurs pays d'établissement de transit ou de brefs séjours (en Afrique, en Europe et aux Amériques), les femmes sénégalaises se sont faites remarquer avant l'arrivée de leurs compatriotes hommes.

Sous un autre registre, les femmes ont migré et continuent à migrer pour les mêmes raisons que les hommes. Elles contribuent activement aux mobilités de ces derniers de diverses manières. Elles sont nombreuses à vendre leurs biens lorsqu'il n'est pas possible de les hypothéquer pour financer les voyages de leurs époux, frères et enfants. Elles sont sur des routes migratoires risquées et dans des destinations lointaines en contribuant royalement aux transferts matériels et immatériels au profit des populations restées au pays d'origine. Actuellement, elles jouent fondamental au renvoi de leurs enfants « au bled » pour une « éducation traditionnelle » supposée être moins laxiste.

L'urgence au Sénégal est d'avoir une meilleure visibilité des femmes dans les programmes, projets et décisions politiques en rapport avec les migrations et les mobilités des populations car ceux-ci restent encore sexistes au détriment des femmes.

RÉFÉRENCES

BATIGA Adrien, (2021), *Les nounous Africaines à Paris. Immigration féminine et travail domestique en France*. Thèse de doctorat, Sorbonne-Université, Paris, 426 pages.

BOLTZ-LAEMMEL Marie y VILLAR Paola, (2013), « Les liens des migrants internes et internationaux à leur ménage d'origine : portraits croisés de familles étendues sénégalaises », in *Autrepart*, nº67-68, pp. 103-119.

COULIBALY-TANDIAN Oumoul Khaïry, (2015), « Migration des populations qualifiées : déqualification professionnelle, déclassement social et analyse de genre. Cas des Sénégalais dans les régions de Toulouse (France) et Barcelone (Espagne) », in ESTEBAN DE LA ROSA Gloria et TANDIAN Aly (dir.), (2015), *Mejora de las condiciones de la emigración de las personas del África Sudsahariana a la Unión Europea*, Granada, Comares, pp. 25-58.

HIRSCH Jennifer, (2003), *A Court ship after Marriage : Sexuality and Love in Mexican Transnational Families*, Berkeley, University of California Press, 397 pages.

MONDAIN Nathalie, (2009), « Rejoindre le domicile conjugal en milieu urbain : implications sur la formation des unions et la vie de couple au Sénégal », in Amadou Sanni, M. ; Klissou, P. ; Marcoux, R. ; Tabutin, D. (dir.) Villes du Sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux, Paris, Éditions des archives contemporaines, pp. 247-272.

MONDAIN Nathalie ; RANDALL Sara ; DIAGNE Alioune et ELLIOT Alice, (2012), « Les effets de l'émigration masculine sur la situation des femmes au Sénégal : renforcement ou ébranlement des équilibres traditionnels », *Autrepart*, n° 61, pp. 81-97.

NIANG-NDIAYE Marème, (2020), « Mariées mais séparées », e-Migrinter [Online], 21 | 2020, Online since 15 january 2021

ROSANDER Eva Evers, (2005), « Cosmopolites et locales : femmes Sénégalaises en voyage », in *Afrique & histoire*, vol. 4, n°2, pp. 103-122.

ZONTINI Elisabetta, (2010), *Transnational Families, Migration and Gender. Moroccan and Filipino Women in Bologna and Barcelona*, New York, Berghahn Books, 280 p.